ASSURANCES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RÉGLEMENT DE CONSULTATION

Identification de l'administration qui passe le marché

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques
Maison des Communes
Rue Renoir
CS 40609
64006 PAU CEDEX
Téléphone : 05 59 84 40 40

Article 1 – Objet de la consultation – Durée et date d'effet

Le Centre de Gestion procède à une consultation en vue de souscrire des contrats d'assurance répartis selon les lots suivants :

1) Multirisques
2) Protection juridique
3) Véhicules à moteur
4) Auto-collaborateurs

Si l'assureur répond pour plusieurs lots, il indiquera le montant des primes qui sera appliqué pour chacun des lots qu'il se propose d'assurer.

Les contrats d'assurance sont conclus pour trois ans. Ils peuvent être résiliés annuellement. Il est permis de présenter une offre pour un, plusieurs ou pour l'ensemble des lots.

Le cas échéant, les variantes proposées par les assureurs devront indiquer, **en caractères très apparents**, celles des Conditions Particulières ci-annexées auxquelles ces variantes dérogent. A défaut, ces Conditions Particulières seraient applicables dans toutes leurs dispositions sans dérogation.

La durée du marché est de 3 ans.
Date de prise d'effet des garanties à compter du 1er janvier 2018.

Article 2 – Procédure de passation

Marché à procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociations avec les deux meilleurs soumissionnaires (articles 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 27 de son décret d'application n°2016-360).

Article 3 – Dossier de consultation

Un exemplaire papier du dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à tous les candidats qui en feront la demande au Centre de Gestion. Le dossier est intégralement téléchargeable sur le profil acheteur du Centre de Gestion : **http://www.eadministration64.fr/**

Article 4 – Documents à fournir par les soumissionnaires

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

A l'appui de sa candidature, l'assureur devra produire :

Le formulaire DC 1 ou, à défaut :

- une lettre de candidature établie sur papier libre, dûment datée et signée précisant :
  - le nom et l'adresse du candidat,
  - si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, la désignation des membres du groupement et l'habilitation donnée au mandataire ;
- une attestation sur l'honneur en application des articles 45 et 48 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 48 de son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place du formulaire DC 1. Il devra être rédigé en français.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira en outre :

- l'état annuel des certificats reçus (ex imprimé NOTI 2)
- une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de six mois.
- un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- la copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

En cas de groupement, le pouvoir adjudicateur souhaite que le mandataire soit solidaire.

Article 5 – Dépôt des soumissions

Le Centre de Gestion autorise la transmission des documents sur support papier et par voie électronique.

Les offres devront parvenir avant le 2 OCTOBRE 2017 à 17H00.

Transmission papier :

Les offres devront parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception à :
Monsieur le Président
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques
Maison des Communes
Rue Renoir
CS 40609
64006 PAU CEDEX

Elles peuvent également être déposées à l'adresse ci-dessus. Il en sera délivré récépissé.

L'enveloppe portera la mention suivante : « Marché d'assurances, Lot(s) n° : …- Ne pas ouvrir »

A titre indicatif, les bureaux du Centre de Gestion sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h00.

Transmission électronique :

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : http://www.eadministration64.fr.

Afin de pouvoir déposer leurs offres, les candidats doivent s'être préalablement inscrits (inscription gratuite).

La transmission sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est autorisée que pour la copie de sauvegarde dûment identifiée comme telle.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier : les documents à signer en version papier doivent être signés électroniquement et les offres devront parvenir avant les mêmes date et heure.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils doivent signer électroniquement chaque document qui doit être signé en remise des offres papier et que la signature du dossier .zip ne vaut pas signature des documents que le dossier .zip comprend.

Le candidat doit utiliser pour signer ses documents une catégorie de certificats électronique de type RGS ou équivalents. Les formats de signature autorisés sont les suivants : PAdES, CAdES, XAdES.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE). Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format, elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

Rédaction des offres : tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français ou traduits en français s'ils émanent d'une autorité étrangère.

Unité monétaire : l'unité monétaire du contrat est l'Euro.

Article 6 – Critères de jugement des offres

Critères de jugement des offres : les critères de jugement des offres sont énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- → **Montant des primes : 50 %**
- → **Valeur technique de l'offre apparaissant après une analyse comparative technique et financière relative aux montants des garanties et des franchises applicables : 50 %**

Au vu de l'analyse de l'ensemble des offres, un premier classement sera établi.

Pour chaque lot, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des négociations avec les deux sociétés candidates les mieux classées sauf si le nombre de candidats est inférieur. A cette fin, l'identité et les coordonnées de la personne habilitée à mener les négociations devront être expressément mentionnées dans l'offre des candidats.

La négociation se fera dans le cadre d'échanges écrits (télécopie, courriels) et/ou d'entretiens au cours desquels le pouvoir adjudicateur s'engage à respecter l'anonymat et à ne pas porter atteinte au secret en matière commerciale et industrielle.

Information des candidats

Les soumissionnaires seront avisés du rejet ou de l'acceptation de leur offre par lettre recommandée avec accusé réception. Le cas échéant, dans les cinq jours de l'acceptation de son offre, l'assureur retenu devra remettre une note de couverture faisant référence aux garanties prévues aux Conditions Particulières.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : ils peuvent être obtenus auprès de Pierre SBIHI – Secrétaire général – Tel : 05 59 90 18 15.